Image not found or type unknown

sans papier conjoint de français

Par **houda**, le **08/07/2009** à **22:13**

Bonjour,je suis arrivée du Maroc en France en 2006 sans visa et j'ai donné naissance à une fille en mai 2007 de père tunisien qui l'a reconnue mais qui l' a abandonnée .
Je vis depuis plus de six mois avec mon mari français que j'ai épousée en mars 2009.
je ne peux abandonner ma fille pour retourner au Maroc demander un visa pour vie privée et familiale.
Des complications physiques m'empêchent pour l'instant d'être enceinte car nous avons le désir de vivre un grand bonheur familial...
Comment espérer avoir dans les meilleurs délais ,un titre de séjour ?
Merci

Par **mil76**, le **17/07/2009** à **17:43**

salut y a toujours des solutions ta fille est elle de nationalité francaise
et si tu as une vie commune de plus de six mois demande une regularisation visa en prefecture ca vaut 200 euros

Par **houda**, le **06/08/2009** à **23:18**

salut
ma fille est de père étranger

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés